



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc JOB 1K0

AVIS PUBLIC

(en vertu de l'article 126 de la LAU)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 102-2001 AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS DU FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2022-06 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 102-2001 AFIN
DE MODIFIER LES MODALITÉS D'APPLICATION DU FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, à sa séance régulière du 12 septembre 2022, du projet de règlement portant le numéro 2022-06 règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 102-2001 afin de modifier les modalités d'application des frais de parcs et terrains de jeux, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 3 octobre 2022 à compter de 18 h 30 à la grande salle à l'entrée arrière du centre communautaire;

QUE l'objet du projet de règlement numéro 2022-06 est :

- de modifier la réglementation afin de modifier le chapitre 4.3 Parcs et terrains de jeux du règlement de lotissement 102-2001 afin de l'adapter au besoin de la municipalité de Chartierville;

QUE ce projet de règlement ne fait pas l'objet d'une disposition susceptible d'approbation référendaire;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de la municipalité de Chartierville, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci;

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité;

DONNÉ À CHARTIERVILLE, CE QUATORZIÈME (14^e) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Paméla Blais, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 14 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE QUATORZIÈME (14^e) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).
